

[Text]

[Translation]

• 1605

Mr. Langdon: If we say let us leave the percentage somewhat open, it does not flow from that, however, that Canadian control could not be included in the bill.

Let me add my other concern about what I see as a lack of logic in the approach taken here. It does make a good deal of sense to put forward a first opportunity for the workers in the case of Theratronics. The interesting question is why would we not do precisely the same thing with respect to Nordion? In the case of Nordion the employees are also anxious to purchase the operation. If it is logical in one case to say it does make sense to permit this to occur, then surely it makes sense in the other case as well.

Mr. McDermid: Nordion employees have been given two purchase options. One is acquire minority ownership at 10% discount to the price paid by the winning bidder, and the second option is to bid 100% for Nordion. We are not restricting the employees from bidding 100%, with no equity partners, as part of the competitive bidding process and we are prepared to give them a 5% preference on price. So there is nothing restricting Nordion employees from bidding. They can bid along with any other bidder for 100% of Nordion.

I am sure you can appreciate that it is a much larger company with a great deal more assets than Theratronics, and we want to ensure that we get the best bid for that company.

But the employees are given a 5% preference if they bid 100% on it. So we think we are giving them an opportunity to bid and to come in with a price that can be somewhat less than the top bid—five percent, to be exact.

M. Marc Ferland (député de Portneuf): Monsieur le ministre, j'aimerais savoir pourquoi Nordion et Theratronics sont vendues en entités séparées. Ces deux entreprises sont tout de même complémentaires jusqu'à un certain point. Est-ce qu'il n'aurait pas mieux valu fusionner les deux compagnies et les vendre ensemble plutôt que séparément? Qu'est-ce qui a poussé votre ministère à décider de vendre séparément ces deux entités?

Mr. McDermid: These two businesses have been operating as separate divisions of AECL since 1985. They have never been together and they are in quite different businesses. Nordion produces radio-isotopes and irradiators and Theratronics manufactures cancer treatment equipment.

Separate privatization also makes sense when you offer Theratronics the opportunity to become affiliated or to engage in joint ventures on its own with a major

M. Langdon: Même si nous décidons de ne pas préciser le rapport de participation, rien ne nous empêche de préciser que l'actionnaire majoritaire sera un Canadien.

Permettez-moi de vous faire part d'une autre de mes préoccupations, préoccupation qui découle d'ailleurs de ce que je considère être une absence de logique dans l'approche adoptée ici. Il est tout à fait normal qu'on offre aux employés de la compagnie Theratronics la possibilité d'être les premiers à faire une offre d'achat. Mais la question qui se pose ensuite est celle-ci: pourquoi ne pas en faire autant pour la compagnie Nordion? Les employés de cette dernière souhaiteraient également présenter une offre d'achat. Si on trouve logique de le faire pour la première, c'est tout aussi logique de le faire pour la deuxième.

M. McDermid: Les employés de la société Nordion ont deux possibilités: d'abord, d'obtenir une participation minoritaire avec un rabais de 10 p. 100 sur le prix payé par le soumissionnaire retenu, et deuxièmement, de présenter une offre d'achat pour être le seul actionnaire. Nous n'empêchons donc pas les employés de présenter une offre pour acheter 100 p. 100 des actions, et nous sommes même prêts à leur permettre de gagner avec une offre qui est 5 p. cent inférieure à la meilleure offre reçue. Ainsi, rien n'empêche les employés de la compagnie Nordion de présenter une offre d'achat visant 100 p. 100 des actions.

Je suis sûr que vous comprendrez, étant donné qu'il s'agit d'une compagnie beaucoup plus grande avec des avoirs beaucoup plus importants que la compagnie Theratronics, que nous voulons être sûrs d'avoir la meilleure offre possible.

Il n'en reste pas moins vrai que les employés auront cet avantage de 5 p. 100 s'ils présentent une offre d'achat visant 100 p. 100 des actions. Nous croyons donc être justes à leur endroit en leur offrant la possibilité de soumissionner et de gagner avec un prix qui peut être jusqu'à 5 p. 100 inférieure à la meilleure offre reçue.

Mr. Marc Ferland (Portneuf): Minister, I would like to know why Nordion and Theratronics are being sold as separate entities. These two companies complement one another to a certain extent. Would it not have been better to amalgamate the two and sell them as one, rather than as separate companies? What prompted your department to sell these two companies separately?

M. McDermid: Ces deux compagnies sont en fait des divisions distinctes de l'EAEL depuis 1985. Elles n'ont jamais été fusionnées, et oeuvrent d'ailleurs dans des domaines bien distincts. Nordion produit des radio-isotopes et des irradiateurs, alors que Theratronics fabrique du matériel de traitement du cancer.

Il est également plus logique de les privatiser séparément si l'on veut offrir à Theratronics, par exemple, la possibilité de s'associer à une autre compagnie ou